

HERVE Conseil communal

Herve se mobilise pour les agriculteurs

L'extension de la zone vulnérable aux nitrates sur le territoire du Pays de Herve doit subir des dérogations, une motion est adoptée.

● Pierre LEJEUNE

Le dernier conseil communal de la Ville de Herve (avant l'échéance des élections communales) a accouché d'une mesure de taille pour les agriculteurs du Pays de Herve. Le conseil a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable pour le projet d'extension de la zone vulnérable du Pays de Herve et de demander aux ministres de la Région wallonne d'introduire auprès de l'Union Européenne un dossier en vue d'obtenir des dérogations dans le cadre d'une démarche qualité.

Dossier à la fois important et complexe, l'extension de la zone vulnérable aux nitrates agite les agriculteurs depuis plusieurs semaines. Ces derniers s'étaient réunis le lundi 17 septembre à Plombières pour manifester



Lundi 17, le conseiller hervien Marc Drouguet (à l'extrême droite) manifestait ses inquiétudes à Plombières.

leurs inquiétudes (voir notre édition du 18 septembre).

« 7 250 tracteurs sur les routes pour transporter le lisier vers la Hesbaye »

Ce lundi, au conseil communal, le conseiller Marc Drouguet (HDM et agriculteur de profes-

sion) a interpellé ses confrères à ce sujet. « Il y a un projet d'arrêté ministériel pour l'extension de la zone vulnérable aux nitrates. Il affecte déjà 8 communes du Pays de Herve (Plombières, Baelen...) et serait allongé aux autres communes. En clair, la réglementation actuelle prévoit un maximum de 230 unités

d'azote par hectare, soit des déjections d'un peu plus de deux vaches laitières. L'extension diminuerait les unités à 170 par hectare sur l'ensemble du Pays de Herve (moins de deux vaches). Les agriculteurs auraient alors trois choix : diminuer le nombre de bêtes, retrouver du terrain (en augmentant la pres-

sion foncière et les transports) ou exporter les déjections via des contrats d'épandages vers la Hesbaye (pauvre en lisier). Si nous optons pour la troisième solution, nous devons déplacer 145 000 m³ de lisier, soit 7 250 tracteurs sur les chaussées. Quelle que soit la solution, nous aurons des impacts importants sur la modification du paysage, sur des dépenses inutiles, sur une augmentation des engrais chimiques et sur la fragilisation des exploitations agricoles déjà mise à mal. Nous demandons donc une démarche dérogatoire pour garder le lisier produit en ferme. En contrepartie, les agriculteurs accepteraient des contrôles supplémentaires pour garantir la qualité des eaux. Pays de Herve Futur a travaillé sur une motion, il serait bon de l'envoyer aux Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement », a clairement expliqué l'agriculteur de Manihant.

Cette extension de la zone vulnérable aux nitrates touche principalement les agriculteurs du Pays de Herve (en raison de l'élevage de vache laitière et non de la culture du maïs), le conseil communal n'a donc pas hésité à voter à l'unanimité cette motion et à émettre un avis défavorable. ■

1 079 000 € d'emprunts remboursés

La dette de la commune sera allégée de plus d'un million d'euros. Le conseil a voté un remboursement anticipé.

La charge d'emprunts de la commune sera prochainement diminuée de 1 079 000 €. Cette somme sera remboursée directement pour diminuer la charge de dette (ce montant représente 63 € par habitant). En outre, ce remboursement diminuera les frais au budget 2013. « Ceci correspond au souhait de politique stricte de la commune. Nous n'allons investir que lorsque nous aurons des rentrées ou des recettes nouvelles. On rembourse la dette anticipativement pour alléger les charges pour les années futures », a expliqué l'échevin des Finances Victor Beckers (cdH).

S'en est suivi, comme de coutume à Herve, un long débat entre Pierre-Yves Jeholet (HDM) et l'échevin des finances. « J'entends dire qu'il n'y a pas de problème de liquidités alors qu'il manque 1 500 € pour les gyrophares sur les nouveaux véhicules des pompiers, que l'Arlequin attend une mise en conformité de son four depuis un an et demi, que nous n'avancions pas avec les caméras de



les débats sur les finances de la commune résonnent toujours dans les couloirs de l'ancien Collège.

surveillance... Soit toute une série de dossiers en suspens. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème de liquidité par rapport à des promesses faites », s'exprimait le leader de l'opposition.

Directement, la majorité a exposé ses arguments. « Les caméras sont prévues au budget de 2011 et non de 2012 », débutait Victor Beckers. « Mais la phase deux n'a pu être budgétisée en 2012, j'espère qu'elle fera partie des volontés pour 2013 », enchaînait le bourgmestre. Au sujet du four de l'Arlequin, Simon-Pierre Baiwir apportait une réponse franche : « Il n'y a aucun pro-

blème pour le four et sa mise en conformité. Nous analysons ce dossier en fonction de l'urgence et nous n'avons pas encore pu le mettre dans un budget mais nous ne l'oublions pas. »

Victor Beckers tentait alors une explication plus pragmatique. « Nous avons une différence de point de vue. Le compte, c'est du réel, le budget du supputatif [sic]. Nous avons prévu un certain nombre de dossiers mais il y a toute une série de paramètres que nous ne maîtrisons pas. Nous ne ferons pas tout le budget, on prévoit beaucoup de dossiers mais on ne peut les réaliser tous. Je suis surpris que vous soyez réticent à diminuer la dette. De plus, des liquidités vont rentrer pour réaliser certains dossiers. »

La réponse ne se fit pas attendre. « De mon côté, je suis surpris que vous découvriez la rigueur financière. Ensuite, nous devons vendre des bijoux de famille. Enfin, nous parlons de choses promises », ajoutait Pierre-Yves Jeholet.

Mais l'échevin des finances aura eu, cette fois, le dernier mot. « Vous avez voté 90 % des dossiers qui impactent le budget et, en raison de la situation économique, certains gros dossiers n'auraient pas pu être fait plus tard, ni pas nous, ni par quiconque. »

L'ensemble du conseil retrouva son calme pour voter ce remboursement anticipé qui, in fine, profitera à la prochaine majorité... peu importe sa couleur. ■ P.lj.

TRAVAUX



EdA - 201272661605

Le gruyère de la rue Haute « La rue Haute est un vrai gruyère », c'est José Spits, le bourgmestre, qui le déclare. En effet, un nouvel effondrement s'est manifesté sur la chaussée, vendredi. Moins important que le premier (datant du mois d'août), il devra également être réparé. La mise en ordre du premier trou, justement, a été ratifiée par le conseil. La firme Baguette a refectonné en urgence la voirie pour 11 339 € (12 000 € étaient prévus dans le crédit spécial).

VITE DIT

Subsides L'ASBL « Les 6 fontaines », la Croix Rouge du Plateau et l'ASBL « Latitude Junior - Espace Différence » (Latitude J) ont reçu respectivement 1 500 €, 2 500 € et 10 000 € de subsides pour l'exercice 2012. Par ailleurs, la Jeunesse de Charneux recevra également son traditionnel subside.

Marché d'emprunts

Le dossier concernant le marché d'emprunts pour l'extraordinaire à l'exercice 2011 (une somme de 49 500 000 €) a dû repasser en conseil. La tutelle a émis des remarques sur le cahier des charges et l'avis de marché.